



FAITES LA DIFFÉRENCE - REJOIGNEZ LA COMMISSION EUROPÉENNE

Vous souhaitez contribuer à façonner l'avenir de l'Union européenne ? Rendre la planète plus verte, promouvoir une société plus juste ou soutenir les entreprises et l'innovation au sein de l'UE ? Dans ce cas, venez travailler à la Commission européenne, où vous pourrez vraiment faire la différence !

Le personnel de la Commission est un groupe diversifié de personnes motivées pour contribuer à faire de l'Europe - et du monde - un endroit meilleur. Elles viennent des 27 États membres de l'Union européenne. Des nationalités, des langues et des cultures différentes font de la Commission un lieu de travail dynamique et ouvert à tous.

NOUS OFFRONS DES CONDITIONS DE TRAVAIL ATTRACTIVES ET BIEN PLUS ENCORE :

- Des positions intéressantes et stimulantes avec de nombreuses possibilités de formation et d'acquisition de nouvelles aptitudes et compétences tout au long de votre carrière ;
- Des opportunités de travailler dans plusieurs domaines d'activités durant votre carrière ;
- Des conditions de travail flexibles et la possibilité de télétravail - nous tenons à votre équilibre entre vie professionnelle et vie privée ;
- Un package financier compétitif, comprenant des régimes attractifs en matière de pension et de couverture en cas de maladie et d'accident ;
- Des écoles multilingues pour vos enfants ;
- Nous sommes également fiers d'être un employeur respectueux de l'égalité des chances et promouvons la diversité et l'inclusion.

Nous recrutons des profils très divers :

Nous ne recrutons pas seulement des politologues et des juristes, mais aussi toutes sortes de profils, y inclus des spécialistes dans les sciences naturelles, des linguistes, des économistes, ainsi que des chauffeurs et des ingénieurs.

Pour en savoir plus [Priorité aux personnes — Travailler à la Commission européenne - Commission européenne \(europa.eu\)](#)



PERSONNEL RECRUTÉ SOUS CONTRAT

La Commission européenne recrute souvent, en plus de ses fonctionnaires permanents, des agents non permanents. Il existe deux catégories d'agents non permanents :

- Des [agents temporaires](#) sont recrutés pour occuper des postes vacants pendant une période déterminée ou pour effectuer des tâches spécialisées.
- Des [agents contractuels](#) peuvent fournir une capacité supplémentaire dans des domaines spécialisés où le nombre de fonctionnaires disponibles est insuffisant ou effectuer un certain nombre de tâches administratives ou manuelles. Ils sont généralement recrutés sous contrat à durée déterminée (maximum 6 ans dans une institution de l'UE), mais dans certains cas, ils peuvent se voir proposer des contrats à durée indéterminée (dans les offices, les agences, les délégations ou les représentations).

Pour plus d'informations sur les différentes [catégories de personnel](#)



HEAD OF THE FINANCIAL AND CONTRACTS SECTION

à la DG OIL de la Commission européenne

Référence de sélection : OIL/COM/2024/659

Domaine: Economics, Finance and Statistics

Où : Unité OIL.06 - « Finances – Achats - Reporting – Contrôle Interne », Luxembourg

Catégorie de personnel et groupe de fonction : Agent temporaire 2b

Grade : AD5 - AD7

Manifestez votre intérêt jusqu'au : 29/04/2024 - 12h00 (heure de Bruxelles)

NOUS SOMMES

L'Office Infrastructures et logistique à Luxembourg (OIL), qui compte environ 420 personnes, assure l'ensemble des actions liées à l'hébergement du personnel, à la gestion des infrastructures sociales et à la logistique de l'Institution à Luxembourg. L'unité OIL06, qui compte environ 40 personnes, est chargée des finances (comptabilité et budget), des procédures d'achats, du reporting, et du contrôle interne de l'Office.

NOUS PROPOSONS

L'unité OIL.06 propose un poste de Chef(fe) de secteur qui devra encadrer et gérer les ressources du secteur « Initiation financière et TVA », en veillant à la réalisation de ses objectifs dans les délais impartis. Il/elle sera responsable de la programmation du secteur et de son suivi.

Il/elle sera le coordinateur SUMMA de l'OIL et devra à ce titre gérer le basculement de l'OIL vers ce nouveau système financier que l'ensemble de la Commission utilisera dès novembre 2024 pour le budget 2025.

Ses autres tâches consistent notamment à :

- Participer à la gestion des ressources humaines du secteur, en particulier dans le cadre des recrutements, des évaluations annuelles ainsi que des demandes de congé, de formations, de télétravail et autres formules de travail ;
- Veiller à entretenir une bonne ambiance de travail et un haut degré de motivation des collègues du secteur ;
- Veiller à la répartition équitable des tâches au sein du secteur et à la continuité du service ;
- S'assurer que tous ses collègues de secteur disposent des outils et des informations nécessaires au bon accomplissement de leurs tâches ;
- Veiller à la qualité des transactions financières (paiements, engagements, déagements, ordres de recouvrements etc.) et particulièrement du respect du règlement financier et des règles et procédures applicables ;
- Établir le calendrier des opérations financières en fin d'année incluant la clôture de l'année en cours et les engagements anticipés de l'année suivante ;



- Superviser l'équipe chargée des exonérations de TVA et gérer les relations avec l'administration luxembourgeoise.
- Veiller à la mise à jour des procédures, des normes et des méthodes de travail du secteur ;
- Veiller à ce que les correspondants financiers qui travaillent dans les unités opérationnelles soient dûment informés et coordonnés ;
- Conseiller son chef d'unité sur les sujets concernant les activités du secteur et plus généralement la gestion financière à l'OIL ; et si nécessaire, participer au reporting de l'OIL (plan de gestion, rapports d'activités etc.)

NOUS RECHERCHONS

Une personne dynamique, faisant preuve de méthode, d'initiative, de rigueur, de précision, et de diplomatie. Il/elle doit avoir un fort degré d'autonomie et une bonne capacité de communication, y compris devant un groupe. Il/elle doit avoir de solides aptitudes en matière de gestion d'équipe. Il/elle doit avoir une bonne connaissance du règlement financier et des règles applicables aux transactions financières (paiements, engagements, dégagements, ordres de recouvrements etc.). Il/elle doit avoir une très bonne maîtrise du français et de l'anglais, tant à l'oral qu'à l'écrit. Une bonne connaissance des outils financiers utilisés à la Commission européenne (ABAC et SAM) ainsi qu'une connaissance de SUMMA serait un atout important.

COMMENT MANIFESTER VOTRE INTÉRÊT ?

Vous devez envoyer vos documents dans un seul pdf dans l'ordre suivant :

- 1.** Votre CV
- 2.** Une lettre de motivation
- 3.** Le formulaire de candidature dûment complété.

Veillez envoyer ces documents avant la date limite de publication à OIL-06-EXTERNAL-PUBLICATIONS@ec.europa.eu en indiquant la référence de sélection OIL/COM/2024/659 en objet.

Aucune candidature ne sera acceptée après la date de clôture de la publication.



ANNEXE

1. Sélection

➤ Suis-je éligible pour postuler ?

Vous devez remplir les critères d'éligibilité suivants lors de la validation de votre candidature :

Nos règles prévoient que vous ne pouvez être recruté en tant qu'agent temporaire auprès de la Commission européenne que si vous répondez aux critères suivants:

Critères généraux:

- Être citoyen d'un État membre de l'UE et jouir de tous vos droits en tant que citoyen;
- Avoir rempli toutes les obligations imposées par les lois applicables en matière de service militaire;
- Être physiquement apte à exercer les fonctions liées au poste;
- Produire les références de moralité appropriées quant à l'aptitude à l'exercice des fonctions.

Qualifications:

Pour être recruté à ce poste, vous devez avoir un niveau d'enseignement correspondant à des études universitaires complètes d'au moins trois ans attestées par un diplôme.

Seuls les diplômes délivrés ou reconnus équivalents par les autorités des États membres de l'UE (par exemple par le ministère de l'Éducation) seront acceptés. Les candidats devront en outre fournir, avant le recrutement, les documents attestant des critères d'éligibilité (diplômes, certificats et autres pièces justificatives).

Langues:

- avoir une connaissance approfondie (niveau C1 minimum) de l'une des 24 langues officielles de l'UE¹
- ET avoir une connaissance satisfaisante (niveau B2 minimum)² d'une deuxième langue officielle de l'UE, dans le cadre de l'exercice des fonctions.

¹ Les langues officielles de l'Union européenne sont : BG (bulgare), CS (tchèque), DA (danois), DE (allemand), EL (grec), EN (anglais), ES (espagnol), ET (estonien), FI (finnois), FR (français), GA (irlandais), HR (croate), HU (hongrois), IT (italien), LT (lituanien), LV (letton), MT (maltais), NL (néerlandais), PL (polonais), PT (portugais), RO (roumain), SK (slovaque), SL (slovène), SV (suédois).

² Pour plus de détails sur les niveaux de langue, veuillez consulter le Cadre européen commun de référence pour les langues (<https://europass.cedefop.europa.eu/en/resources/european-language-levels-cefr>).



➤ **Quelles sont les étapes de sélection ?**

Le poste a fait l'objet d'une publication interne à la Commission, interinstitutionnelle, et a été porté à la connaissance des lauréats de concours.

Conformément à l'article 29 du statut, les candidatures des fonctionnaires de la Commission, des fonctionnaires d'autres institutions et des lauréats de concours sont prioritaires. Ce n'est que dans le cas où aucun candidat approprié ne peut être trouvé parmi les catégories susmentionnées que le présent avis de vacance est publié et ouvert à d'autres candidats³.

Le panel de sélection choisira un nombre limité de candidats pour un entretien, sur la base du CV et de la lettre de motivation qu'ils ont soumis. En raison du grand nombre de candidatures que nous pourrions recevoir, **seuls les candidats sélectionnés pour l'entretien seront informés**.

Pour des raisons opérationnelles et afin de mener à bien la procédure de sélection le plus rapidement possible dans l'intérêt des candidats et de l'institution, la procédure de sélection se déroulera en français et éventuellement dans une deuxième langue officielle.

2. Recrutement

Le candidat sélectionné pour le recrutement devra fournir des documents justificatifs des déclarations faites dans la base de données et, si jugé pertinent, dans l'appel à manifestation d'intérêt.

Le/la candidat(e) retenu(e) devra se soumettre à un examen médical obligatoire préalable au recrutement et effectué par la Commission.

➤ **Type de contrat et conditions de travail**

Le lieu de travail sera à **Luxembourg**.

Le/la candidat(e) retenu(e) sera engagé(e) en qualité d'**agent temporaires en vertu 2(b)/ 2(d) du Régime Applicable aux autres Agents, dans le groupe de fonctions AD**.

Le grade ainsi que l'échelon dans ce grade seront définis sur la base de l'expérience professionnelle antérieure des candidats, conformément à la [décision C\(2013\)8970 de la Commission](#) fixant les critères applicables à la classification dans l'échelon de l'engagement.

³ Les fonctionnaires de la Commission ou d'autres institutions sont invités à utiliser les canaux habituels (Sysper ou portail interinstitutionnel des vacances d'emploi).



La durée du **1^{er} contrat sera de 3 ans**. Le contrat pourra ensuite être prolongé une seule fois pour une durée maximale de 2 ans et dans l'intérêt du service. La durée de la prolongation sera définie selon les règles générales applicables à ce moment-là, conformément à la [décision C\(2013\)9049 de la Commission](#) relative aux politiques d'engagement et d'utilisation des agents temporaires.

Tous les nouveaux membres du personnel doivent passer avec succès une période de stage de 9 mois.

La rémunération des agents consiste en un traitement de base complété par des indemnités spécifiques, y compris, si applicable, des indemnités d'expatriation et des allocations familiales. Les dispositions régissant le calcul de ces indemnités peuvent être consultées dans le Régime Applicable aux autres Agents. En tant que membre du personnel des institutions européennes, votre rémunération est soumise à un impôt prélevé par ces institutions.

La Commission européenne applique une politique d'égalité des chances et de non-discrimination conformément à l'article 1d du statut.

Pour plus d'informations sur les conditions de travail, veuillez consulter la rubrique [Conditions de travail et avantages des carrières dans l'UE](#).

Pour les informations relatives à la protection des données, veuillez consulter la [politique de confidentialité](#) spécifique au point "7. Information des personnes concernées sur leurs droits", pour connaître vos droits et la manière de les exercer en plus de la politique de confidentialité résumant le traitement de vos données.